

AMANCY le 14 mars 2023

Objet : Convocation du Conseil municipal

Cher(e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir assister à réunion du Conseil Municipal d'Amancy, qui se tiendra à la salle du rez-de-chaussée de la mairie, le :

Lundi 20 mars 2023 à 20h00**L'ordre du jour sera le suivant :**

- 1°) Communication et informations diverses
- 2°) Finances - Compte de gestion de l'exercice 2022
- 3°) Finances – Compte administratif de l'exercice 2022
- 4°) Finances – Affectation du résultat 2022 au budget primitif 2023
- 5°) Finances – Vote du budget primitif 2023
- 6°) Finances- Fixation des taux des impôts locaux pour 2023
- 7°) Finances - Vote des subventions pour 2023
- 8°) Finances – Indemnité de gardiennage de l'église communale
- 9°) Travaux de GER sur la route de la Chapelle – Ajustement du montant du programme de travaux proposé par le SYANE
- 10°) Patrimoine – Acquisition de la parcelle B n° 966 sise au lieudit « Les Bois de Fournet »
- 11°) Ressources humaines – Création d'un poste d'adjoint d'animation en vue de la mise en place d'un service jeunesse
- 12°) Affaires diverses

2023-020

D'avance je vous remercie de votre présence et vous adresse mes très sincères salutations.



Le Maire,

Dominique DOLDO

REPUBLIQUE FRANCAISE

 Département de la HAUTE-SAVOIE
 ARRONDISSEMENT DE BONNEVILLE

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AMANCY

Délibération n° 2023-08

Objet : Finances – Approbation du compte de gestion de l'exercice 2022

L'an deux mille vingt-trois, le vingt mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AMANCY, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins trois jours francs avant la présente séance, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur DOLDO Dominique, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 7 février 202 mars 3

<u>Nombre de Conseillers Municipaux :</u>		<u>Suffrages exprimés :</u>	
En exercice :	23	Pour :	19
Présents :	15	Contre :	0
Représentés :	4	Abstention :	0

Présents : MM. DOLDO Dominique, BRAND Eric, CIANCIA Joséphine, VIANDAZ Christophe, AUBOURG Mélanie, BONICKI Jean-René, RAMUS Nelly, BERTHET Bernadette, IERVASI Catherine, COURTOIS Cédric, ROCH Valérie, LETT Philippe, BOUCHET François-Xavier, VIGUIER Elodie, BOLCHOFF Marine.

Excusés avec pouvoirs : KRAEUTLER Janine qui donne pouvoir à DOLDO Dominique, MATTIO Patrick qui donne pouvoir à COURTOIS Cédric, PAUZE Sonia qui donne pouvoir à VIANDAZ Christophe, NICOLLIN Stéphane qui donne pouvoir à BRAND Eric,

Excusés : CONSTANS Juanita

Secrétaire de séance : M VIANDAZ Christophe

* * *

Le compte de gestion est un document comptable qui retrace les encaissements et paiements effectués au cours de l'exercice budgétaire écoulé. Etabli par Madame la Trésorière de Bonneville, comptable de la commune, il doit être soumis au vote du Conseil municipal en même temps que le compte administratif, afin de s'assurer de la stricte concordance entre ces deux documents.

Après s'être fait présenter le compte administratif de l'exercice 2022 et avoir pris connaissance du Compte de Gestion 2022 dressé par Madame le Receveur municipal, accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

2023-022

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire en section de fonctionnement, ainsi que sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

1°) **Approuve** le compte de gestion de l'exercice 2022 du budget principal, dressé par Madame la Trésorière de Bonneville, comptable de la commune, qui retrace l'ensemble des opérations budgétaires effectuées au cours de cet exercice, dont les résultats sont les suivants :

	Fonctionnement		Investissement		Total
	Dépenses (ou déficits)	Recettes (ou excédents)	Dépenses (ou déficits)	Recettes (ou excédents)	Total
Opérations réelles de l'exercice 2022	1 658 052.82 €	2 480 674.54 €	1 446 241.18 €	527 643.14 €	
(a) Solde (recettes - dépenses)		822 621.72 €	- 918 598.04 €		
(b) Résultat reporté CA 2021		1 097 513.95 €		1 193 553.15 €	
(a+b) Résultat de clôture 2022		1 920 135.67 €	- €	274 955.11 €	2 195 090.78 €
Restes à réaliser			965 877.41 €	218 306.13 €	
Total cumulé		1 920 135.67 €	472 616.17 €	- €	
Résultat 2022		1 920 135.67 €	472 616.17 €	- €	1 447 519.50 €

2°) **Précise** que ce document n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2°) **Donne quitus** à Madame la Trésorière de Bonneville.

LES SIGNATURES SUIVENT AU REGISTRE.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Publié sur le site internet de la commune le 23 mars 2023

Transmis au contrôle de légalité le 23 mars 2023

Le Maire,

Le secrétaire

Dominique DOLDO



Christophe VIANDAZ



REPUBLIQUE FRANCAISE

 Département de la HAUTE-SAVOIE
 ARRONDISSEMENT DE BONNEVILLE

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AMANCY

Délibération n° 2023-09

Objet : Budget principal – Adoption du compte administratif de l'exercice 2022

L'an deux mille vingt-trois, le vingt mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AMANCY, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins trois jours francs avant la présente séance, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur DOLDO Dominique, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 7 février 202 mars 3

<u>Nombre de Conseillers Municipaux :</u>		<u>Suffrages exprimés :</u>	
En exercice :	23	Pour :	19
Présents :	15	Contre :	0
Représentés :	4	Abstention :	0

Présents : MM. DOLDO Dominique, BRAND Eric, CIANCIA Joséphine, VIANDAZ Christophe, AUBOURG Mélanie, BONICKI Jean-René, RAMUS Nelly, BERTHET Bernadette, IERVASI Catherine, COURTOIS Cédric, ROCH Valérie, LETT Philippe, BOUCHET François-Xavier, VIGUIER Elodie, BOLCHOFF Marine.

Excusés avec pouvoirs : KRAEUTLER Janine qui donne pouvoir à DOLDO Dominique, MATTIO Patrick qui donne pouvoir à COURTOIS Cédric, PAUZE Sonia qui donne pouvoir à VIANDAZ Christophe, NICOLLIN Stéphane qui donne pouvoir à BRAND Eric,

Excusés : CONSTANS Juanita

Secrétaire de séance : M VIANDAZ Christophe

* * *

Le compte administratif est un document comptable qui retrace l'ensemble des recettes et des dépenses réalisées au cours de l'exercice budgétaire considéré. Il permet de :

- Comparer les prévisions (crédits ouverts en recettes et dépenses) et les réalisations (titres de recettes et mandats de paiements émis)
- Déterminer les résultats à la clôture de l'exercice (différence entre les recettes et les dépenses)
- Dégager les restes à réaliser en recettes et dépenses (sommes engagées restants à encaisser ou à payer pour des opérations en cours)

Conformément à l'article L2121-14 du CGCT, la séance au cours de laquelle est présenté le compte administratif est présidée par un membre du Conseil municipal élu par ce dernier.

Monsieur BRAND Eric ayant été désigné, le compte administratif de l'exercice 2022 du budget général de la commune est présenté au Conseil Municipal.

2023-024

Après avoir répondu aux différentes questions, Monsieur le Maire quitte la salle.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

1°) **Constate** que les valeurs présentées correspondent à celles du compte de gestion.

2°) **Adopte** le compte administratif de l'exercice 2022 du budget général de la commune, dont les résultats figurent dans le tableau ci-dessous :

	Fonctionnement		Investissement		Total
	Dépenses (ou déficits)	Recettes (ou excédents)	Dépenses (ou déficits)	Recettes (ou excédents)	Total
Opérations réelles de l'exercice 2022	1 658 052.82 €	2 480 674.54 €	1 446 241.18 €	527 643.14 €	
(a) Solde (recettes - dépenses)		822 621.72 €	- 918 598.04 €		
(b) Résultat reporté CA 2021		1 097 513.95 €		1 193 553.15 €	
(a+b) Résultat de clôture 2022		1 920 135.67 €		274 955.11 €	2 195 090.78 €
Restes à réaliser			965 877.41 €	218 306.13 €	- 747 571.28 €
Total cumulé		1 920 135.67 €	472 616.17 €	- €	
Résultat 2022		1 920 135.67 €	472 616.17 €	- €	1 447 519.50 €

LES SIGNATURES SUIVENT AU REGISTRE.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

**Publié sur le site internet de la commune le 23 mars 2023
Transmis au contrôle de légalité le 23 mars 2023**

Le Maire,

Le secrétaire

Dominique DOLDO

Christophe VIANDAZ



REPUBLIQUE FRANCAISE

 Département de la HAUTE-SAVOIE
 ARRONDISSEMENT DE BONNEVILLE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AMANCY

Délibération n° 2023-10

Objet : Budget principal 2023 – Affectation du résultat de la section de fonctionnement constaté au compte administratif de l'exercice 2022

L'an deux mille vingt-trois, le vingt mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AMANCY, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins trois jours francs avant la présente séance, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur DOLDO Dominique, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 7 février 202 mars 3

<u>Nombre de Conseillers Municipaux :</u>		<u>Suffrages exprimés :</u>	
En exercice :	23	Pour :	19
Présents :	15	Contre :	0
Représentés :	4	Abstention :	0

Présents : MM. DOLDO Dominique, BRAND Eric, CIANCIA Joséphine, VIANDAZ Christophe, AUBOURG Mélanie, BONICKI Jean-René, RAMUS Nelly, BERTHET Bernadette, IERVASI Catherine, COURTOIS Cédric, ROCH Valérie, LETT Philippe, BOUCHET François-Xavier, VIGUIER Elodie, BOLCHOFF Marine.

Excusés avec pouvoirs : KRAEUTLER Janine qui donne pouvoir à DOLDO Dominique, MATTIO Patrick qui donne pouvoir à COURTOIS Cédric, PAUZE Sonia qui donne pouvoir à VIANDAZ Christophe, NICOLLIN Stéphane qui donne pouvoir à BRAND Eric,

Excusés : CONSTANS Juanita

Secrétaire de séance : M VIANDAZ Christophe

* * *

Le virement prévisionnel de la section de fonctionnement vers la section d'investissement (inscrit en dépense au chapitre 023 de la section de fonctionnement et en recettes au chapitre 021 de la section d'investissement), inscrit au budget primitif, n'est pas réalisé en cours d'année.

L'exécution de ce virement n'intervient en effet qu'après la clôture de l'exercice budgétaire, lors de l'arrêté des comptes, au moment de l'adoption du compte administratif. Le Conseil municipal peut affecter la totalité ou seulement une partie de l'excédent de fonctionnement en section d'investissement. La seule obligation est de couvrir au minimum le déficit de la section d'investissement le cas échéant.

Le compte administratif de l'exercice 2022 du budget principal fait apparaître, après intégration des reports et résultats de l'exercice 2021 :

- En fonctionnement un résultat de clôture excédentaire de 1 920 135,67 €
- En investissement un résultat de clôture excédentaire de 274 955,11 €

2023-026

S'agissant des restes à réaliser en section d'investissement, ils s'élèvent à 965 877,41 € en dépenses et 218 306,13 € en recettes, soit un solde déficitaire de 747 571,28 €.

Ainsi, le besoin de financement de la section d'investissement constaté à la clôture de l'exercice 2022 ressort à :

Résultat de clôture excédentaire : + 274 955,11 €

Solde déficitaire des restes à réaliser : - 747 571,28 €

Total : - 472 616,17 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

1°) **Décide** d'affecter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement (1 920 135,67 €) constaté au compte administratif 2022 de la façon suivante :

- **472 616,17 €**, au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » pour couvrir le résultat déficitaire de la section d'investissement,
- Le solde, soit **1 447 519,50 €** (1 920 135,67 € - 472 616,17 €) au compte 002 « Excédent d'exploitation reporté ».

2°) **Mandate** Monsieur le Maire pour procéder aux opérations budgétaires nécessaires.

LES SIGNATURES SUIVENT AU REGISTRE.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Publié sur le site internet de la commune le 23 mars 2023

Transmis au contrôle de légalité le 23 mars 2023

Le Maire,

Le secrétaire

Dominique DOLDO

Christophe VIANDAZ



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la HAUTE-SAVOIE
ARRONDISSEMENT DE BONNEVILLE

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AMANCY

Délibération n° 2023-11

Objet : Budget principal – Vote du budget primitif 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AMANCY, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins trois jours francs avant la présente séance, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur DOLDO Dominique, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 7 février 202 mars 3

Nombre de Conseillers Municipaux :

En exercice : 23
Présents : 15
Représentés : 4

Suffrages exprimés :

Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : MM. DOLDO Dominique, BRAND Eric, CIANCIA Joséphine, VIANDAZ Christophe, AUBOURG Mélanie, BONICKI Jean-René, RAMUS Nelly, BERTHET Bernadette, IERVASI Catherine, COURTOIS Cédric, ROCH Valérie, LETT Philippe, BOUCHET François-Xavier, VIGUIER Elodie, BOLCHOFF Marine.

Excusés avec pouvoirs : KRAEUTLER Janine qui donne pouvoir à DOLDO Dominique, MATTIO Patrick qui donne pouvoir à COURTOIS Cédric, PAUZE Sonia qui donne pouvoir à VIANDAZ Christophe, NICOLLIN Stéphane qui donne pouvoir à BRAND Eric,

Excusés : CONSTANS Juanita

Secrétaire de séance : M VIANDAZ Christophe

* * *

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

VU le Code des Collectivités Territoriales, article L1612-1 et suivants et L 2311-1 et suivants ;

VU l'instruction budgétaire M57 ;

Vote le **budget primitif 2023** de la commune d'Amancy annexé à la présente délibération qui s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- Section de fonctionnement : **3 796 040,00 €**
- Section d'investissement : **3 069 100,00 €**

2023-028

LES SIGNATURES SUIVENT AU REGISTRE.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Publié sur le site internet de la commune le 23 mars 2023

Transmis au contrôle de légalité le 23 mars 2023

Le Maire,

Le secrétaire

Dominique DOLDO

Christophe VIANDAZ



REPUBLIQUE FRANCAISE

 Département de la HAUTE-SAVOIE
 ARRONDISSEMENT DE BONNEVILLE

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AMANCY

Délibération n° 2023-12

Objet : Finances – Vote des taux des taxes directes locales pour 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AMANCY, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins trois jours francs avant la présente séance, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur DOLDO Dominique, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 7 février 202 mars 3

Nombre de Conseillers Municipaux :		Suffrages exprimés :	
En exercice :	23	Pour :	19
Présents :	15	Contre :	0
Représentés :	4	Abstention :	0

Présents : MM. DOLDO Dominique, BRAND Eric, CIANCIA Joséphine, VIANDAZ Christophe, AUBOURG Mélanie, BONICKI Jean-René, RAMUS Nelly, BERTHET Bernadette, IERVASI Catherine, COURTOIS Cédric, ROCH Valérie, LETT Philippe, BOUCHET François-Xavier, VIGUIER Elodie, BOLCHOFF Marine.

Excusés avec pouvoirs : KRAEUTLER Janine qui donne pouvoir à DOLDO Dominique, MATTIO Patrick qui donne pouvoir à COURTOIS Cédric, PAUZE Sonia qui donne pouvoir à VIANDAZ Christophe, NICOLLIN Stéphane qui donne pouvoir à BRAND Eric,

Excusés : CONSTANS Juanita

Secrétaire de séance : M VIANDAZ Christophe

* * *

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

➤ **Fixe** ainsi qu'il suit les taux d'imposition pour 2023 :

Taxes	Taux 2022	Taux 2023
Taxe foncière sur les propriétés bâties	17,67 %	17,67 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	10,49 %	10,49 %
Taxe foncière sur les Propriétés non bâties	34,97 %	34,97 %

2023-030

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent, et notamment l'état de notification des bases et des taux qui sera transmis aux services préfectoraux et fiscaux.

LES SIGNATURES SUIVENT AU REGISTRE.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

*Publié sur le site internet de la commune le 23 mars 2023
Transmis au contrôle de légalité le 23 mars 2023*

Le Maire,

Le secrétaire

Dominique DOLDO

Christophe VIANDAZ



REPUBLIQUE FRANCAISE

 Département de la HAUTE-SAVOIE
 ARRONDISSEMENT DE BONNEVILLE

**DELIBERATION
 DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AMANCY**

Délibération n° 2023-13

Objet : Budget principal – Vote des subventions versées aux associations pour 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AMANCY, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins trois jours francs avant la présente séance, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur DOLDO Dominique, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 7 février 202 mars 3

<u>Nombre de Conseillers Municipaux :</u>		<u>Suffrages exprimés :</u>	
En exercice :	23	Pour :	19
Présents :	15	Contre :	0
Représentés :	4	Abstention :	0

Présents : MM. DOLDO Dominique, BRAND Eric, CIANCIA Joséphine, VIANDAZ Christophe, AUBOURG Mélanie, BONICKI Jean-René, RAMUS Nelly, BERTHET Bernadette, IERVASI Catherine, COURTOIS Cédric, ROCH Valérie, LETT Philippe, BOUCHET François-Xavier, VIGUIER Elodie, BOLCHOFF Marine.

Excusés avec pouvoirs : KRAEUTLER Janine qui donne pouvoir à DOLDO Dominique, MATTIO Patrick qui donne pouvoir à COURTOIS Cédric, PAUZE Sonia qui donne pouvoir à VIANDAZ Christophe, NICOLLIN Stéphane qui donne pouvoir à BRAND Eric,

Excusés : CONSTANS Juanita

Secrétaire de séance : M VIANDAZ Christophe

* * *

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,
 Sur proposition de la commission des Finances,

Vote les subventions suivantes pour l'année 2023 :

ADMR	4 380,00 €
ADMR – Micro-crèche	25 000,00 €
Amancy Culture Loisirs et Sports	6 500,00 €
Animaux Secours (fourrière)	2 823,00 €
APE Primaire	1 300,00 €
Basket-ball Club	250,00 €
CAF	250,00 €

2023-032

Comité des Fêtes	5 150,00 €
Coopérative scolaire primaire - BCD	3 790,00 €
Croix rouge	150,00 €
De l'Ombre à la Lumière	300,00 €
DOJO Pays Rochois	250,00 €
Donneurs de Sang	100,00 €
Ecole de musique de Pers-Jussy	240,00 €
Entente sportive Amancy	5 400,00 €
Faucigny Badminton Club	100,00 €
Hand-ball Club	250,00 €
Handisport 74	100,00 €
MARPA – Association Les Amarenthes	3 333,00 €
MJC La Roche sur Foron	2 800,00 €
Mutuelle MNT	39,00 €
OGEC - Ecoles privées Notre-Dame + Le Buisson	352,00 €
Pays Rochois et Genevois Tennis de Table	250,00 €
Plaisir de Lire	70,00 €
Secours montagne	250,00 €
Souvenir français cantonal	80,00 €
ULAC	100,00 €
USEP Amancy	250,00 €
Volley-ball	250,00 €
Total	64 107,00 €

LES SIGNATURES SUIVENT AU REGISTRE.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Publié sur le site internet de la commune le 23 mars 2023

Transmis au contrôle de légalité le 23 mars 2023

Le Maire,

Le secrétaire

Dominique DOLDO

Christophe VIANDAZ



REPUBLIQUE FRANCAISE

 Département de la HAUTE-SAVOIE
 ARRONDISSEMENT DE BONNEVILLE

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AMANCY

Délibération n° 2023-14

Objet : Versement de l'indemnité de gardiennage de l'église communale

L'an deux mille vingt-trois, le vingt mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AMANCY, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins trois jours francs avant la présente séance, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur DOLDO Dominique, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 7 février 202 mars 3

<u>Nombre de Conseillers Municipaux :</u>	<u>Suffrages exprimés :</u>
En exercice : 23	Pour : 19
Présents : 15	Contre : 0
Représentés : 4	Abstention : 0

Présents : MM. DOLDO Dominique, BRAND Eric, CIANCIA Joséphine, VIANDAZ Christophe, AUBOURG Mélanie, BONICKI Jean-René, RAMUS Nelly, BERTHET Bernadette, IERVASI Catherine, COURTOIS Cédric, ROCH Valérie, LETT Philippe, BOUCHET François-Xavier, VIGUIER Elodie, BOLCHOFF Marine.

Excusés avec pouvoirs : KRAEUTLER Janine qui donne pouvoir à DOLDO Dominique, MATTIO Patrick qui donne pouvoir à COURTOIS Cédric, PAUZE Sonia qui donne pouvoir à VIANDAZ Christophe, NICOLLIN Stéphane qui donne pouvoir à BRAND Eric,

Excusés : CONSTANS Juanita

Secrétaire de séance : M VIANDAZ Christophe

* * *

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

Vu la délibération du Conseil municipal du 19 juin 2017 fixant le montant de l'indemnité de gardiennage de l'église communale,

Vu la circulaire de Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie du 8 mars 2023 relative à la revalorisation du montant de l'indemnité de gardiennage des églises communales,

Considérant que le desservant de paroisse n'est pas domicilié sur la commune,

1°) **Décide** de verser au desservant de paroisse une indemnité annuelle de 125 € pour le gardiennage de l'église communale.

2°) **Charge** Monsieur le Maire de l'exécution de cette décision.

2023-034

LES SIGNATURES SUIVENT AU REGISTRE.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

**Publié sur le site internet de la commune le 23 mars 2023
Transmis au contrôle de légalité le 23 mars 2023**

Le Maire,

Le secrétaire

Dominique DOLDO

Christophe VIANDAZ



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la HAUTE-SAVOIE
ARRONDISSEMENT DE BONNEVILLE

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AMANCY

Délibération n° 2023-15

Objet : Travaux de gros entretien et de reconstruction de l'éclairage public de la route de la Chapelle – Ajustement du montant du programme de travaux proposé par le SYANE

L'an deux mille vingt-trois, le vingt mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AMANCY, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins trois jours francs avant la présente séance, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur DOLDO Dominique, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 7 février 202 mars 3

<u>Nombre de Conseillers Municipaux :</u>	<u>Suffrages exprimés :</u>
En exercice : 23	Pour : 19
Présents : 15	Contre : 0
Représentés : 4	Abstention : 0

Présents : MM. DOLDO Dominique, BRAND Eric, CIANCIA Joséphine, VIANDAZ Christophe, AUBOURG Mélanie, BONICKI Jean-René, RAMUS Nelly, BERTHET Bernadette, IERVASI Catherine, COURTOIS Cédric, ROCH Valérie, LETT Philippe, BOUCHET François-Xavier, VIGUIER Elodie, BOLCHOFF Marine.

Excusés avec pouvoirs : KRAEUTLER Janine qui donne pouvoir à DOLDO Dominique, MATTIO Patrick qui donne pouvoir à COURTOIS Cédric, PAUZE Sonia qui donne pouvoir à VIANDAZ Christophe, NICOLLIN Stéphane qui donne pouvoir à BRAND Eric,

Excusés : CONSTANS Juanita

Secrétaire de séance : M VIANDAZ Christophe

* * *

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2018 la commune d'Amancy a confié au SYANE la réalisation du programme de travaux de GER de l'éclairage public de la route de la Chapelle. Le coût prévisionnel de l'opération était le suivant :

Montant global estimé à	21 359.00 €
avec une participation financière communale s'élevant à	12 517.00 €
et des frais généraux de	641.00 €

Le décompte définitif de l'opération ayant été réalisé, il s'avère que le montant des travaux est plus important que prévu :

Montant global de	22 200.29 €
avec une participation financière communale s'élevant à	12 709.72 €
et des frais généraux de	648.61 €

2023-036

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à valider le nouveau plan de financement.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après avoir délibéré,

Vu la délibération n° 2018-23 du 4 juin 2018 approuvant le programme de travaux GER de l'éclairage public de la route de la Chapelle,

1°) **Approuve** le nouveau plan de financement et sa répartition financière
d'un montant global estimé à 22 200.29 €
avec une participation financière communale s'élevant à 12 709.72 €
et des frais généraux de 648.61 €

2°) **S'engage** à verser au SYANE, sous forme de fonds propres, la participation à la charge de la Commune, soit 12 709.72 € pour les travaux et 648.61 € pour les frais généraux.

LES SIGNATURES SUIVENT AU REGISTRE.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

*Publié sur le site internet de la commune le 23 mars 2023
Transmis au contrôle de légalité le 23 mars 2023*

Le Maire,

Le secrétaire

Dominique DOLDO

Christophe VIANDAZ



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la HAUTE-SAVOIE
ARRONDISSEMENT DE BONNEVILLE

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AMANCY

Délibération n° 2023-16

Objet : Patrimoine - Acquisition par la commune de la parcelle B n° 966 sise au lieudit « Les Bois de Fournet »

L'an deux mille vingt-trois, le vingt mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AMANCY, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins trois jours francs avant la présente séance, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur DOLDO Dominique, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 7 février 202 mars 3

<u>Nombre de Conseillers Municipaux :</u>		<u>Suffrages exprimés :</u>	
En exercice :	23	Pour :	19
Présents :	15	Contre :	0
Représentés :	4	Abstention :	0

Présents : MM. DOLDO Dominique, BRAND Eric, CIANCIA Joséphine, VIANDAZ Christophe, AUBOURG Mélanie, BONICKI Jean-René, RAMUS Nelly, BERTHET Bernadette, IERVASI Catherine, COURTOIS Cédric, ROCH Valérie, LETT Philippe, BOUCHET François-Xavier, VIGUIER Elodie, BOLCHOFF Marine.

Excusés avec pouvoirs : KRAEUTLER Janine qui donne pouvoir à DOLDO Dominique, MATTIO Patrick qui donne pouvoir à COURTOIS Cédric, PAUZE Sonia qui donne pouvoir à VIANDAZ Christophe, NICOLLIN Stéphane qui donne pouvoir à BRAND Eric,

Excusés : CONSTANS Juanita

Secrétaire de séance : M VIANDAZ Christophe

* * *

Monsieur le Maire indique que la commune a l'opportunité d'acquérir la parcelle boisée B n° 966 sise au lieudit « Les Bois de Fournets », en amont des périmètres de captage d'eau potable, d'une superficie de 8824 m²

Le prix de vente proposé par le propriétaire est de 1 000 €

Invité à se prononcer, **Le Conseil municipal**, après avoir délibéré,

Vu la proposition du propriétaire,

Considérant la volonté de la commune de préserver les espaces boisés aux abords des périmètres des captages d'eau potable,

- **Décide** d'acquérir la parcelle B 966 au prix de 1000 €.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié

2023-038

- Précise que la commune prendra en charge les frais d'acte.

LES SIGNATURES SUIVENT AU REGISTRE.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

***Publié sur le site internet de la commune le 23 mars 2023
Transmis au contrôle de légalité le 23 mars 2023***

Le Maire,

Le secrétaire

Dominique DOLDO

Christophe VIANDAZ



A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'C' followed by a horizontal line and a 'V'.

REPUBLIQUE FRANCAISE

 Département de la HAUTE-SAVOIE
 ARRONDISSEMENT DE BONNEVILLE

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AMANCY

Délibération n° 2023-17

Objet : Personnel communal – Création de 1 poste d'adjoint d'animation territorial

L'an deux mille vingt-trois, le vingt mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AMANCY, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins trois jours francs avant la présente séance, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur DOLDO Dominique, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 7 février 202 mars 3

<u>Nombre de Conseillers Municipaux :</u>	<u>Suffrages exprimés :</u>
En exercice : 23	Pour : 19
Présents : 15	Contre : 0
Représentés : 4	Abstention : 0

Présents : MM. DOLDO Dominique, BRAND Eric, CIANCIA Joséphine, VIANDAZ Christophe, AUBOURG Mélanie, BONICKI Jean-René, RAMUS Nelly, BERTHET Bernadette, IERVASI Catherine, COURTOIS Cédric, ROCH Valérie, LETT Philippe, BOUCHET François-Xavier, VIGUIER Elodie, BOLCHOFF Marine.

Excusés avec pouvoirs : KRAEUTLER Janine qui donne pouvoir à DOLDO Dominique, MATTIO Patrick qui donne pouvoir à COURTOIS Cédric, PAUZE Sonia qui donne pouvoir à VIANDAZ Christophe, NICOLLIN Stéphane qui donne pouvoir à BRAND Eric,

Excusés : CONSTANS Juanita

Secrétaire de séance : M VIANDAZ Christophe

* * *

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de la mise en place d'un service jeunesse sur la commune, il convient de recruter un adjoint d'animation territorial à temps complet.

Le **Conseil Municipal**, après avoir délibéré,

- **Approuve** la création d'un poste d'adjoint d'animation territorial à temps complet
- **Modifie** le tableau des effectifs du personnel communal tel qu'il suit :

A - Filière administrative

CADRES D'EMPLOIS	GRADES DU CADRE	NOMBRE D'EMPLOIS
Attachés territoriaux	Attaché territorial	1
Adjoints Administratifs territoriaux	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1
	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1
	Adjoint administratif TNC 19/35 ^{ème}	1

B- Filière technique

CADRES D'EMPLOIS	GRADES DU CADRE	NOMBRE D'EMPLOIS
Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe TNC (32/35 ^{ème})	1
	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe TNC (22/35 ^{ème})	1
	Adjoint technique	3
	Adjoint technique TNC (22/35 ^{ème})	1
Emploi saisonnier		1

C- Filière animation

CADRES D'EMPLOIS	GRADES DU CADRE	NOMBRE D'EMPLOIS
Adjoints d'animation territoriaux	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	1
	Adjoint d'animation	1
	Adjoint d'animation TNC (18/35 ^{ème})	1
	Adjoint d'animation TNC (12/35 ^{ème})	3

LES SIGNATURES SUIVENT AU REGISTRE.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

*Publié sur le site internet de la commune le 23 mars 2023
Transmis au contrôle de légalité le 23 mars 2023*

Le Maire,

Dominique DOLDO




Le secrétaire

Christophe VIANDAZ



Commune d'AMANCY

Liste des délibérations du Conseil municipal

Date de séance : le 20 mars 2023
Nombre de délibérations : 10

Feuillet début	Feuillet fin	Nbre de pages
2023-019	2023-029	20

Délibérations - Tableau récapitulatif	
2023-08	Finances – Approbation du compte de gestion de l'exercice 2022
2023-09	Finances - Adoption du compte administratif de l'exercice 2022
2023-10	Finances - Affectation du résultat de la section de fonctionnement constaté au compte administratif de l'exercice 2022
2023-11	Finances - Vote du budget primitif 2023
2023-12	Finances – Vote des taux des taxes directes locales pour 2023
2023-13	Finances – Vote des subventions versées aux associations pour 2023
2023-14	Finances - Versement de l'indemnité de gardiennage de l'église communale
2023-15	Travaux GER de l'éclairage publique de la route de la Chapelle – Ajustement du montant du programme de travaux proposé par le SYANE
2023-16	Patrimoine - Acquisition par la commune de la parcelle B n° 966 sise au lieudit « Les Bois de Fournet »
2023-17	Personnel communal – Création de 1 poste d'adjoint d'animation territorial

Le Maire,
Dominique DOLDO

Le secrétaire,

